



**COMMUNE D'ASSENS**  
**ARRONDISSEMENT 1 : ASSENS / MALAPALUD**

**PROCES-VERBAL**  
**ELECTION DES SUPPLEANTS AU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 25 AVRIL 2021 (ENCORE 3 SIEGES A POURVOIR)**

Préambule :

Pour l'arrondissement 1 (Assens/Malapalud), un candidat a été élu au 1<sup>er</sup> tour membre suppléant du Conseil communal. Il en reste donc trois encore à élire (au total 4 selon la convention de fusion).

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'entente, comprenant le nom de trois candidats, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que trois sièges sont à pourvoir,

**PROCLAME**

- 1. GONTHIER Hakim\***
- 2. ROSSELET Hervé\***
- 3. LAENG Jérémy\***

\* l'ordre a été tiré au sort

**élu-e-s tacitement membres suppléants du Conseil communal d'Assens** (nouvelle commune fusionnée) pour la législature 2021-2026.

Le scrutin populaire prévu le 25 avril 2021 par l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020 pour l'élection des membres suppléants est par conséquent annulé.

Assens, le 6 avril 2021

**Au nom du bureau électoral**

La présidente

Carole Favre



Le secrétaire

Roland Equey